

Ils s'opposent au projet d'aide à la méthanisation

Des élus de Loudéac communauté regrettent le retour du dispositif « aide à la méthanisation » à l'ordre du jour au conseil communautaire, mardi.

« On avait voté massivement contre il y a un an, pourquoi remettre le sujet sur le tapis ? »

Vendredi, ils étaient trois élus du secteur de Loudéac communauté Bretagne centre à interroger publiquement un point à l'ordre du jour du conseil communautaire mardi : la reconduction du dispositif d'aide à la méthanisation à la ferme, pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

Sept voix pour en 2023

Rejoints par Jacky Aignel, ancien édile du Mené, les maires de Loudéac et Corlay, Bruno Le Bescaut et Olivier Allain, rappellent que lors du conseil communautaire du 2 mai 2023, le projet avait reçu le soutien de seulement 7 voix, sur les 74 votants.

« C'est un modèle économique qui n'a pas besoin de subvention, estime le maire de Loudéac. On ne parle pas d'une entreprise qui va prendre des risques à l'installation. Au contraire ! Avec des prix garantis pendant quinze ans, ils sont certains de gagner de l'argent. »

Olivier Allain enchaîne avec quelques chiffres : « Aujourd'hui, le prix de rachat du photovoltaïque tourne autour de 100 € MWh (mégawatt-heure), l'éolien est de 79 € MWh et celui du biométhane est à 230 € MWh. »

Cette différence, non négligeable, entre le prix de marché et le prix réel est payée par la contribution au service public de l'électricité (CSPE).



Olivier Allain, maire de Corlay ; Jacky Aignel, ancien maire du Mené et Bruno Le Bescaut, maire, se sont réunis vendredi.

Photo : Ouest-France

« En moyenne en Bretagne, le CSPE distribue l'équivalent de 600 000 € par an et par unité de méthanisation », poursuit Olivier Allain, qui qualifie le secteur de « d'hyperprotégé », aux mains de « quelques agriculteurs managers ».

« Aucune des 59 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) bretonnes ne soutient la méthanisation agricole : on serait donc les seuls à soutenir cette technologie très rentable. Est-ce que l'argent public a vraiment vocation à

cela ? », interroge le maire de Corlay, agriculteur de métier, comme Jacky Aignel.

Présenté par ses pairs comme précurseur en matière d'énergies renouvelables, l'ancien maire de la commune du Mené met en garde contre une « vraie déviance » : « Quel modèle d'agriculture voulons-nous ? De grosses exploitations qui font monter les prix des hectares de maïs ? Ou un modèle familial transmissible ? »

« En moyenne, la surface moyenne

d'une exploitation est de 70 ha. Celles qui ont un méthaniseur mesurent en moyenne 280 ha », enchérit Olivier Allain. « Qui peut racheter ces exploitations qui valent un ou deux millions d'euros ? Seulement des coopératives. »

« Si on veut un modèle industriel, il faut le dire clairement », concluent les maires, qui craignent une perte des élevages bovins, « qui font la richesse de notre territoire ».

Pauline BOURDET.